

## FUSION ABSORPTION DE HOLCIM MAROC PAR LAFARGE CIMENTS

Le Conseil d'Administration de Lafarge Ciments, réuni le 25 avril 2016 sous la présidence de M. Mohamed Kabbaj, a arrêté les termes du projet de fusion par voie d'absorption de Holcim Maroc par Lafarge Ciments.

Le Conseil a approuvé une parité d'échange de 1,20 action Lafarge Ciments pour une action Holcim Maroc, en s'appuyant sur les travaux de valorisation effectués par les deux banques d'affaires mandatées par les sociétés.

Ce rapprochement s'inscrit dans le cadre de l'accord du 17 mars 2016 conclu entre le groupe LafargeHolcim et la SNI dans le but de fusionner Lafarge Ciments et Holcim Maroc, en créant ainsi le leader du secteur des matériaux de construction au Maroc et la première capitalisation boursière industrielle de la place de Casablanca.

Une fois la fusion effective, le nouvel ensemble aura pour dénomination sociale « LafargeHolcim Maroc ».

La fusion est soumise à des conditions usuelles: l'obtention de l'avis de la Bourse de Casablanca, du visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur la note d'information relative à ladite fusion et l'approbation de la fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires respectives de Lafarge Ciments et de Holcim Maroc, ainsi que par l'Assemblée Spéciale des actionnaires de Holcim Maroc.

### CONTACTS MEDIAS :

---

Malika Youssoufine, Direction Ressources Humaines et Communication  
Jamal Hyabi, Département Relations Publiques et Communication Externe

- malika.youssoufine@lafarge.com  
- jamal.hyabi@lafarge.com